

La circoncision rituelle n'est plus remboursée: «On risque d'avoir un retour vers les barbiers»

LeVif – Sylvain Anciaux – 11 juin 2026.

Extraits. Article complet réservé aux abonnés.

<https://www.levif.be/societe/la-circoncision-rituelle-nest-plus-remboursee-on-risque-davoir-des-retours-vers-les-barbiers/>

La circoncision dite de «confort» n'est plus remboursée par l'Inami depuis ce 1er juin. Frank Vandembroucke espère ainsi récupérer cinq millions d'euros. Certains craignent un recul pour la santé des jeunes garçons.

Depuis ce 1^{er} juin, **la circoncision rituelle n'est plus remboursée par l'Inami**. Désormais, les urologues doivent rassembler tous les éléments qui justifient une circoncision chirurgicale dans le dossier médical du patient afin d'obtenir un remboursement. Si la circoncision est jugée de «confort» (ce qui sera le cas pour les circoncisions rituelles, mais aussi pour celles d'hygiène), le remboursement ne sera pas accordé. Dans la religion juive, la circoncision doit avoir lieu au huitième jour après la naissance, et cet acte est généralement exécuté dès la naissance, soit par un mohel (une personne spécifiquement dédiée à cette tâche), soit par un médecin (ou par un mohel médecin), et la question du remboursement se pose moins, explique Yves Ochinsky, président du CCOJB.

En revanche, dans la religion musulmane, la circoncision doit se faire avant l'adolescence –généralement entre 3 et 9 ans– et son remboursement permettait justement de conduire les communautés musulmanes vers les urologues. «**Désormais, on risque d'avoir un retour vers les barbiers**», redoute le fondateur du [Conseil musulman de Belgique](#), Michaël Privot. Une circoncision, c'est un certain prix et les populations musulmanes font souvent partie des couches les plus précaires de la société.»

Plus de 1.000 euros la circoncision

Au CHR de Verviers, on pratique environ 300 circoncisions par an. **L'intervention chirurgicale coûte généralement 1.000 euros et doit être payée avant l'opération**. Les urologues n'ont été prévenus de ce changement législatif qu'à la mi-mai, et font désormais face à **des parents qui demandent de déclarer une circoncision de confort comme une circoncision médicale**. «**Mais ce n'est pas possible, car on doit pouvoir démontrer que c'est une intervention médicale**, il y aura des contrôles et on doit systématiquement fournir la base de données de l'hôpital avec des photos pour prouver la raison médicale», explique Baudouin Heinrichs, urologue. Dans l'attente d'y voir plus clair, toutes les circoncisions sont suspendues pour le moment.

La conséquence d'un tel changement résulte en **une exportation de la circoncision en dehors des hôpitaux belges**. Ou dans des hôpitaux étrangers. «Dans ma patientèle, une dame a fait circoncire son fils au Maroc, et cela s'est très mal passé», raconte le médecin. La circoncision nécessite parfois un point de suture ou l'autre, et une infection est plus difficile à prendre en charge à cet endroit du corps.

«Une attaque frontale contre les musulmans»

Le cabinet du ministre de la Santé, Frank Vandebroucke (Vooruit), a contacté le Conseil musulman de Belgique au printemps 2025. «On lui avait signifié notre opposition à la mesure, et on lui a proposé que, quitte à supprimer le remboursement, **il serait judicieux de plafonner le coût de l'opération à un prix mutuelle**, se souvient Michaël Privot. Il n'en sera rien. On a l'impression qu'il n'était pas très ouvert à la discussion. [...] La fin du remboursement de la circoncision devrait faire économiser cinq millions à l'Etat, alors que le budget des soins de santé est de 40 milliards. Autant dire que Frank Vandebroucke a été guidé par sa boussole antireligion.»

Contacté par Le Vif, le ministre Vandebroucke s'est contenté d'une réponse laconique. «Il est important de rappeler que tout acte [chirurgical] doit se dérouler dans des conditions de sécurité et de qualité conformes à la législation. Les parents doivent pouvoir être correctement informés et accompagnés par les professionnels de santé.»